

## SÉANCE DU 30 JUIN 2025

??????

Le quatorze mai deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ANGLIERS (Vienne) se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de **Madame Nathalie BASSEREAU**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Etaient présents :**

Mme BASSEREAU Nathalie, M. POTTIER Alain, M. GIRARD René, Mme JEVTIC Maryse, M. JUBIEN Jean-Pierre, M. ARCHAMBAULT Jean-Michel, Mme BOYER Anaïs, M. DEMION Vincent, Mme RANCHE Stéphanie et Mme SATABIN Martine.

### **Etaient excusés :**

M. BARON Cédric, M. BERDI Rachid, M. BONNIN Raphaël, et M. DAVIGNON Jérôme.

A été nommée **comme secrétaire de séance** : Mme RANCHE Stéphanie.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2025**

Le procès-verbal de la séance du 14 Mai 2025 a été approuvé à l'unanimité.

### **1) DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL – ACTIV VOLET 3**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été décidé de demander une subvention au titre du dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne (ACTIV) au Département pour les travaux suivants :

- Changement des huisseries à l'école primaire
- Rénovation de la cour de l'annexe du Pavillon du Québec

Ces travaux s'élèvent au total à 36.477,76 € HT, soit 43.773,31 € TTC.

Plan de financement :

<b>Changement des huisseries</b>		
	80%	11.336,04 €
Reste à la charge de la commune	20 %	2.834,02 €
Sous-Total	100 %	14.170,06 €
<b>Rénovation de la cour de l'annexe du Pavillon du Québec</b>		
Activ 3	40,18 %	8.963,96 €
Reste à charge de la commune	59,82 %	13.343,74 €
Sous-Total	100%	22.307,70 €
<b>Total Activ 3 en HT</b>		<b>20.300,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme cette demande et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces comptables et administratives relatives au projet.

## **2) CONVENTION D'ADHÉSION À L'AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'Agence des Territoires de la Vienne ;

Vu la délibération annuelle de l'Assemblée Générale de l'Agence des Territoires de la Vienne portant sur la tarification des adhésions et des services proposés ;

Vu le projet de la nouvelle convention d'adhésion à l'AT86 afin d'y intégrer les nouvelles conditions générales ;

Il est donc proposé d'accepter cette nouvelle convention d'adhésion ainsi que ses conditions générales afin de continuer à bénéficier des services de l'AT86.

Après avoir connaissance des différents documents fournis par l'Agence des Territoires de la Vienne, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur ces documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne ;
- D'approuver ses nouvelles conditions générales ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## **3) TARIFS CANTINE SCOLAIRE 2025/2026**

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les frais cantine concernant l'année scolaire 2024/2025.

En vue des chiffres, Mme le Maire propose d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire à compter de la rentrée 2025 et pour toute l'année scolaire, soit :

- Le repas enfant pour les élèves maternelles : 3,40 €
- Le repas enfant pour les élèves primaires : 3,60 €
- Le repas adulte : 6,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les tarifs de la cantine scolaire mentionnés ci-dessus pour l'année scolaire 2025/2026.

## **4) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Les membres du Conseil Municipal étudient les demandes de subventions des associations.

Les membres d'associations présents au sein du Conseil Municipal n'ont pas pris part au vote d'attribution des subventions à leurs associations respectives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

- ACCA	400 €
- Gymnastique volontaire	400 €
- Pattes de loup	250 €
- Football Club A.S.M.	900 €
- Ethan, mon fils, ma bataille	100 €
- ADMR	600 €
- SPA	50 €
- Souvenirs Français	50 €
- Hôpital pour les enfants	50 €
- Don du sang	50 €
- Dynamob	50 €
- Arbrissel	50 €
- Banque Alimentaire	50 €
- Croix rouge	50 €
- FSL 86	50 €
- Les restaurants du cœur	50 €

- Secours populaire	50 €
- Ligue contre le cancer	50 €
- La nouvelle Air	50 €
- La compagnie Blast	150 €
- AGAV	173 €

**Total            3.623,00 €**

## **5) ENTRETIENS DES FOSSÉS ET CHEMINS COMMUNAUX**

L'Association Foncière d'Angliers a demandé des devis pour entretenir les fossés et les chemins plus précisément du débarnage et du curage.

Ayant des fossés et chemins privés et d'autres communaux, l'Association Foncière et la commune décident donc de partager les dépenses.

## **6) FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 2025**

La commune décide de reconduire les mêmes festivités que les années passées.

Cérémonie au Monument aux Morts à 11h45 puis pique-nique au terrain de foot à partir de 12h.

## **7) ASPIRATEUR À FEUILLES**

Un devis pour acheter un nouvel aspirateur à feuilles a été effectué. Ce montant s'élève à 8.330,00 €HT. Ce matériel est un outil indispensable pour les agents techniques. L'aspirateur à feuilles que nous avons actuellement a plus de 30 ans et donne des signes de faiblesses. Cet achat est prévu au budget investissement.

## **8) QUESTIONS DIVERSES**

### CROIX DE MISSION

Nous devons recevoir en don une croix pour poser sur le socle qui a été refait l'année dernière suite à un accident de voiture.

### RÉNOVATION LOGEMENT COMMUNAL – 3 AVENUE DU PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE

Les travaux du logement 3 Avenue du Prince de la Tour d'Auvergne ont bien avancé. Le logement pourrait être mis en location en septembre.

### TRAVAUX À LA BUTTE ET AINZAY

Les travaux à la Butte et à Ainzay sont presque terminés. Le poteau d'éclairage public est à venir.

### DÉCHARGE SAUVAGE

Suite au vide grenier de St Cassien le 22 juin 2025, des décharges sauvages ont été laissées.

Des pneus après le moulin de St Cassien ont été déposés.

Une entreprise accepte de venir récupérer les pneus mais à condition que le camion soit rempli.

### TERRAIN DE TENNIS

L'enrobé du terrain de tennis a été refait. Les lignes vont être retracées. Un filet, une table de pique-nique, un banc et une corbeille vont être installés.

## STATION D'ÉPURATION

Un arbre est tombé sur le grillage à la station d'épuration. Le grillage sera redressé.

## ÉCOLE

L'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe a été refusée. Nous maintenons donc le projet de bibliothèque qui se fera dans le garage de l'école.

## MISE À DISPOSITION D'UNE REMORQUE

Mme BOYER remercie pour la mise à disposition d'une remorque pour évacuer son ancienne toiture. 4 remorques de tuiles cassées vont servir à remblayer les chemins communaux.

## INAUGURATION DU TERRAIN MULTISPORTS

Le Conseil Municipal déplore l'absence des enfants et des parents d'élèves lors de l'inauguration du terrain multisports.

## PLAN CANICULE

En raison des fortes chaleurs, les enfants de l'école sont allés au Pavillon du Québec qui est climatisé.

## MACHINE À PAIN

M. BOTTREAU a informé la commune qu'il envisage de mettre une machine à pain et d'autres distributeurs sur son terrain à côté de l'aire de covoiturage.

Fait et délibéré,

La Secrétaire,

Le Maire,